

# PANNEAU TRAVAUX POSES LE 8 MARS 2020 au HAMEAU de La TOUCHE



www.vm-materiaux.fr  
Experts et Partenaire

**ENTREPRISE :**  
DECLARATION PREALABLE  
**PERMIS DE CONSTRUIRE N° : DP 049 029 19 A 0007**  
DELIVRE LE : 13/03/2019  
BENEFICIAIRE : ORANGE  
NATURE DES TRAVAUX : Implantation pylône télécommunication et d'une zone technique clôturee.  
ARCHITECTE : /  
SUPERFICIE DU TERRAIN : 24 060 m<sup>2</sup>  
SUPERFICIE DU PLANCHER :  
HAUTEUR AU SOL : 30m.  
MAIRIE : BLAISON ST SULPICE (49320)  
DATE AFFICHAGE EN MAIRIE :

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

DROIT DE RECOURS : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision administrative. Le recours administratif préalable obligatoire n'est pas applicable à la présente décision. Les décisions susceptibles d'être contestées devant le tribunal administratif de Nantes sont les décisions de refus de délivrance de permis de construire, de permis de construire sous réserve de prescriptions particulières, de permis de construire sous réserve de prescriptions particulières, de permis de construire sous réserve de prescriptions particulières. Cette notification doit être adressée à l'adresse ci-dessous dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Date d'affichage de l'avis de dépôt: 31/01/2019  
Affichage en mairie le: 14/03/2019  
Date d'envoi en Préfecture: 15/03/2019

**MAIRIE de BLAISON-SAINT-SULPICE** DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 31/01/2019 et complétée le

Par :	ORANGE UPR OUEST ORANGE	N° DP 049 029 19 A0007
Demeurant à :	5 rue du moulin de la garde 44300 NANTES	
Sur un terrain sis à :	LES GOUINIÈRES 49320 BLAISON-SAINT-SULPICE 152 ZA 25	Surface de plancher : m <sup>2</sup> Surface de plancher antérieure : m <sup>2</sup> Surface de plancher nouvelle : m <sup>2</sup>
Nature des Travaux :	pylône de télécommunication	

**Le Maire de la Ville de BLAISON-SAINT-SULPICE**

Vu la déclaration préalable présentée le 31/01/2019 par ORANGE UPR OUEST ORANGE, Vu l'objet de la déclaration :

- pour pylône de télécommunication ;
- sur un terrain situé LES GOUINIÈRES
- pour une surface de plancher créée de m<sup>2</sup> ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, Vu la Commune déléguée de Blaison-Gohier Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé, Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) approuvée le 1er octobre 2008

Vu la Commune déléguée de Saint-Sulpice Vu le RNU, Vu l'avis Favorable avec prescriptions de Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - ABF en date du 12/03/2019

**ARRETE**

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

**Article 2 :** Prescriptions motivées : Le projet s'inscrit dans le paysage agricole de la ZPPAUP (outil de gestion du site patrimonial remarquable de Blaison-Gohier) qui domine le val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Afin de tempérer l'impact de l'antenne dans cet environnement prestigieux, il est impératif que la hauteur de l'ouvrage n'excède pas 30 mètres.

Accusé de réception en préfecture  
049-200056265-20190313  
DP04902919A0007-AR  
Date de télétransmission : 15/03/2019  
Date de réception préfecture : 15/03/2019